

L'ACCÈS DIRECT À LA MASSO-KINÉSITHÉRAPIE EN FRANCE : ENQUÊTE AUPRÈS DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES DU GRAND EST

Introduction : L'accès direct à la masso-kinésithérapie permet aux patients de se rendre directement chez le masseur-kinésithérapeute (MK), sans nécessité d'une prescription médicale. Aujourd'hui une réalité en France, il permet aux patients souffrant d'une entorse de cheville ou d'une lombalgie aiguë, inférieure à quatre semaines, de se rendre directement chez un MK exerçant au sein d'une structure pluri-professionnelle.

Matériel et méthode : Un questionnaire électronique a été envoyé aux MK salariés et libéraux de la région Grand Est par voie électronique à la suite d'un entretien téléphonique préalable. Les questionnaires ont été distribués entre le 22 octobre 2019 et le 6 janvier 2020.

Résultats : 478 MK ont répondu à l'enquête (7,35 % de la population totale). 60,04 % des thérapeutes interrogés sont favorables à l'accès direct et à sa mise en place, les hommes significativement plus que les femmes et les libéraux significativement plus que les salariés. Seuls 57,53 % des répondants déclarent que les MK possèdent les compétences nécessaires à l'accès direct, indiquant être insuffisamment formés sur les examens complémentaires d'imagerie (69,46 %), l'aspect législatif (66,32 %), et le diagnostic différentiel (46,23 %). 93,48 % des répondants estiment que l'expérience est indispensable et 31,38 % seulement pensent qu'un MK tout juste diplômé peut prendre en charge des patients en accès direct. 82,43 % pensent que les MK peuvent prétendre à l'accès direct, 74,90 % s'estiment personnellement capable de le faire.

Discussion et conclusion : Les réponses à cette enquête s'avèrent en corrélation avec les données de la littérature. L'accès direct semble permettre de réduire les coûts, de prodiguer de meilleurs soins sans nuire à la sécurité. S'il ne semble présenter que des avantages, il ne fait pas l'unanimité. Les répondants semblent globalement favorables à sa mise en place mais semblent aussi rester dans leur champ de compétences et demandent une formation supplémentaire. Cependant, seul un faible nombre de MK est concerné par l'accès direct. Sa mise en place nécessite de se développer afin de répondre à ses objectifs : améliorer l'offre de soin et réduire les coûts de santé.

Mots clés : accès direct, compétences, enquête, masso-kinésithérapie

DIRECT ACCESS TO PHYSIOTHERAPY IN FRANCE: SURVEY AMONGST PHYSIOTHERAPISTS IN THE "GRAND EST" REGION

Introduction: Direct access to physiotherapy allows patients to directly consult a physiotherapist (PT) without any medical prescription needed. It's now becoming a reality in France for patients who have been suffering from ankle sprain or acute low back pain for less than four weeks. These patients can go directly to a PT exercising in a multi-professional structure.

Methods: Following a preliminary phone interview, an electronic questionnaire was sent by email to salaried and independent PTs from the "Grand Est" region. The survey was open between October 22nd, 2019 to January 6th, 2020.

Results: A total of 478 PTs responded to the survey (7.35 % of total population). 60.04 % were in favor of direct access and its implementation, men significantly more than women and independents significantly more than employees. Only 57.53 % of respondents stated that physiotherapists have the necessary qualifications for direct access, reporting insufficient training courses in medical imaging tests (69.46 %), legislation (66.32 %), and differential diagnosis (46.23 %). 93.48 % of respondents believed that experience is essential and only 31.38 % thought a newly graduated PT could take care of patients in a direct access system. 82.43 % thought PTs are qualified for direct access, 74.90 % believed they are able to do so personally.

Discussion and conclusion: The answers to this survey seem to match the existing literature on the subject. Direct access appears to reduce health costs, to provide better care without compromising safety. Although it seems to only have advantages, it may not be universally acclaimed. If respondents seem to be generally in favor of its implementation, they also seem to be limited to their field of expertise and ask for additional training. However, only a small number of PTs are concerned by direct access. Its implementation needs to further develop in order to meet its objectives: to improve treatment dissemination and reduce health costs.

Keywords: direct access, self-referral, qualifications, survey, physiotherapy